



Montrevault-sur-Èvre, le 05 mai 2025

CRC Pays-de-la-Loire
KPL GA250121 KJF
07/05/2025

**Chambre Régionale des Comptes
des Pays de la Loire
à l'attention de Monsieur le Président
25 rue Paul Bellamy- BP 14119
44041 Nantes Cedex 01**

Objet : réponses au rapport des observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montrevault-sur-Èvre

N. réf : 2025-320

Affaire suivie par : Christophe Dougé – Maire de Montrevault-sur-Èvre

Monsieur le Président,

Nous accusons réception du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montrevault-sur-Èvre pour les exercices 2019 et suivants. Cette période concerne pour partie le mandat de création de la nouvelle commune et le suivant dans la continuité de la structuration engagée. Aussi, en tant que maires successifs, nous cosignons cette réponse.

Tout d'abord, nous tenons à saluer la qualité des travaux de votre juridiction et à réaffirmer notre attachement à la transparence et à la rigueur dans la gestion des affaires publiques.

La Chambre régionale des comptes souligne à juste titre les évolutions positives engagées par la commune en matière de gouvernance. Consciente des limites du dispositif initial mis en place lors de la création de la commune nouvelle, la municipalité a, depuis 2020, engagé un travail de fond visant à simplifier, clarifier et sécuriser son organisation institutionnelle. Cette dynamique de simplification et d'adaptation est appelée à se poursuivre, dans une logique d'amélioration continue au service de l'efficacité collective et de la cohérence territoriale mais qui prend du temps pour être totalement acceptée par nos concitoyens.

Nous tenons à souligner également que la Chambre a relevé positivement la mobilisation des habitants et des bénévoles dans certaines politiques publiques, notamment en matière de lecture publique. Cette implication directe des citoyens, souvent spontanée et bénévole, constitue pour nous une richesse essentielle et une source de fierté collective. Elle illustre l'attachement fort des habitants à leur commune et leur volonté de participer activement à la vie locale.

La commune de Montrevault-sur-Èvre présente, comme le relève votre rapport, une situation financière saine, malgré un contexte structurellement contraint. Nos bases fiscales demeurent faibles et la dynamique démographique ou économique est plus mesurée que dans d'autres communes nouvelles du territoire. La Chambre relève également la forte progression des charges de personnel, liée notamment à la reprise en régie de service périscolaire et de la restauration scolaire progressive depuis 2021, suite à l'arrêt des gestions associatives. Nous souhaitons également souligner que Montrevault-sur-Èvre est la seule commune de Mauges Communauté à ne pas disposer d'une structure associative

du type d'un centre social. En conséquence, elle exerce directement et complètement les compétences enfance-jeunesse et sociale par l'emploi de personnels municipaux dédiés. Conscients de cette réalité, nous avons cependant fait le choix politique assumé de garantir un haut niveau de service public, en particulier à destination des familles. C'est un engagement que nous avons toujours considéré comme essentiel à la cohésion de notre territoire rural et étendu.

Ce rapport intervient à un moment charnière : près de dix ans après la création de la commune nouvelle. Dès 2009-2010, l'intégration des compétences ADS, enfance-jeunesse, équipements sportifs et culturels, voirie rurale, ainsi que la mutualisation des services supports (finances, marchés, RH) au sein de Montrevault Communauté, ont témoigné de la volonté des élus municipaux de rationaliser et d'optimiser les ressources. Ces démarches avant-gardistes ont constitué les fondations solides de la création de Montrevault-sur-Èvre.

La fusion ayant réuni des communes aux réalités très hétérogènes, tant en termes d'organisation des services que d'offres à la population, il a été nécessaire de dépasser une forte disparité initiale. Les écarts financiers étaient également significatifs, avec des niveaux de fiscalité, d'endettement et de budgets disponibles très variables d'une commune à l'autre. Cette situation a imposé un important travail d'acculturation collective, afin de construire progressivement une identité commune et un esprit de "commune nouvelle", partagé par les élus, les agents et les habitants.

Passée la période d'installation 2016-2020 avec le temps d'appropriation par les élus et la mise en place des différents services à la population, et celle de 2020-2025 consacrée à leur organisation et harmonisation à l'échelle des onze communes déléguées, la commune est désormais engagée dans une nouvelle étape, tournée vers l'optimisation de son fonctionnement et la clarification de ses missions.

Plusieurs actions récentes ou en cours témoignent de cette évolution :

- La structuration des services a été progressivement consolidée, avec la mise en place d'un organigramme clarifié, le renforcement du pilotage RH, et la montée en compétence des fonctions supports.
- Dans une logique de recentrage sur ses compétences, la commune a entamé une démarche de désengagement progressif de certaines missions : arrêt du portage des repas, cession du parc de gîtes, transfert de certains services vers l'intercommunalité (notamment en matière de tourisme ou de santé).
- Une réflexion sur l'organisation territoriale des services est engagée.

Ces orientations structurent notre réflexion pour les prochaines années. Les évolutions envisagées, à savoir, la réorganisation des services, la rationalisation des implantations, le renforcement des coopérations avec Mauges Communauté, et la clarification de notre modèle de gestion patrimoniale, s'inscrivent pleinement dans la démarche de réponse aux recommandations de la Chambre. Elles seront pleinement mises à disposition des futurs élus, afin de leur offrir des bases consolidées pour poursuivre l'adaptation et la modernisation de la collectivité.

Nous prenons acte, avec attention, des recommandations formulées par la Chambre. Certaines ont d'ores et déjà donné lieu à des engagements fermes (mise en conformité comptable, régularisation de la restauration scolaire, pilotage des recrutements...), d'autres nourriront les arbitrages stratégiques à venir. Nous souhaitons également préciser un élément de compréhension dont vous n'avez pas tenu compte dans le rapport final s'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, et qui nous paraît important pour la bonne compréhension de nos habitants. La Loi permet aux communes d'exonérer entre 40 et 100% de cette taxe. Dès lors, l'interprétation présentée comme un « coût » dans le rapport mériterait d'être nuancée au regard des effets réels sur les recettes fiscales communales.

Concernant la remarque de la Chambre relative à la discordance entre l'inventaire comptable de l'ordonnateur et l'état de l'actif du comptable, notamment sur les immobilisations affectées à Mauges Communauté pour un montant de 16,6 M€, nous tenons à préciser que cette incohérence trouve son origine dans un dysfonctionnement du logiciel comptable utilisé par la commune. Celui-ci a entraîné, à tort, l'enregistrement d'une valeur nette comptable nulle pour ces biens. Cette anomalie a été identifiée lors d'un rapprochement réalisé en lien étroit avec la Trésorerie. Des actions correctives ont d'ores et

déjà été engagées pour régulariser cette situation, en réintégrant la valeur réelle des immobilisations concernées, soit 16,6 millions d'euros, dans l'inventaire de l'ordonnateur. Cette mise en conformité sera effective dans les documents budgétaires à venir.

Enfin, concernant les objectifs fixés par l'article 24 de la loi EGALIM relatifs à l'origine des denrées utilisées dans la restauration scolaire, nous vous avons indiqué la progression significative de la part des produits issus de l'agriculture biologique dans nos menus, atteignant désormais 18 %. Ce résultat illustre notre engagement et notre rapprochement progressif de l'objectif réglementaire de 20 %. À titre de comparaison, la part moyenne de produits biologiques dans la restauration collective en France, incluant les cantines scolaires, était estimée à 13,1 % en 2022 (source : Banque des Territoires). Notre niveau d'atteinte dépasse ainsi la moyenne nationale. Par ailleurs, la mise en œuvre prochaine de la plateforme « Agri local », portée par Mauges Communauté, devrait nous permettre de franchir rapidement ce seuil réglementaire dans l'approvisionnement de produits locaux et de qualité, tout en favorisant les circuits courts et les producteurs des Mauges.

Dans un esprit de responsabilité, notre collectivité poursuivra ses efforts pour concilier au mieux soutenabilité financière, qualité du service public et ambition territoriale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Christophe DOUGÉ
Maire de Montrevault-sur-Èvre



Alain VINCENT
Maire honoraire de
Montrevault-sur-Èvre

La Boissière-sur-Èvre • Chaudron-en-Mauges • La Chaussaire • Le Fief-Sauvin • Le Fuiet • Montrevault
Le Puiset-Doré • St-Pierre-Montlimart • St-Quentin-en-Mauges • St-Rémy-en-Mauges • La Salle-et-Chapelle-Aubry